

ATOUTS 

Catalogue de formation

**PERFORMANCE & PRÉVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS**



SOMMAIRE

NOTRE MISSION	4
NOS CERTIFICATIONS ET HABILITATIONS	6
NOS FORMATIONS	
MEMBRES COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE OU COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ (CSE / CSSCT) / VOLET SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)	8
PRÉSIDENT COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)	9
COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) / VOLET ÉCONOMIQUE	10
FORMATEUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) / SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)	11
DÉLÉGATION DE POUVOIRS - ENJEUX DE LA SÉCURITÉ	12
DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUER)	13
RÉFÉRENT SÉCURITÉ / SALARIÉ COMPÉTENT	14
SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL (SST) - SECOURISME	15
INCENDIE / ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI)	16
HABILITATION ÉLECTRIQUE - ÉLECTRICIEN / NON ÉLECTRICIEN	17
FORMATEUR HABILITATION ÉLECTRIQUE	18
GESTES & POSTURES / PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)	19
RISQUES CHIMIQUES	20
GESTION DU STRESS	21
GESTION DE CRISE - GESTION DES CONFLITS	22
MANAGEMENT	23
NOS PÔLES D'INTERVENTION COMPLÉMENTAIRES	24
COLLABORER AVEC ATOUTS+	26

NOTRE MISSION

La qualité de vie au travail est un levier de croissance extrêmement fédérateur. En effet, la santé d'une entreprise passe par le bien-être de son équipe et son sentiment d'implication. La réglementation en matière de santé et sécurité au travail ne représente alors plus une contrainte mais devient une réelle opportunité à saisir.

À partir de ce postulat nous mettons tout en oeuvre autour de 4 pôles de compétences pour allier performance et respect de la réglementation :



FORMATIONS



**EXTERNALISATION
IPRP ET RH**



**ACCOMPAGNEMENT
DES ENCADRANTS**



**OBTENTION DE
SUBVENTIONS**

Grâce à ce catalogue vous découvrirez des exemples de formations concrets. Mais la vraie force d'ATOUS+ réside dans l'élaboration d'un programme de formation sur mesure. Grâce à nos conseils, vos équipes gagneront en puissance et insuffleront une énergie positive sur votre entreprise.

Nous nous adaptons toujours à vos spécificités afin de déployer vos meilleurs atouts !



NOS CERTIFICATIONS ET HABILITATIONS

Tous nos intervenants sont issus du milieu professionnel, habilités IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) par la DIRECCTE et certifiés auprès de l'INRS et de la CARSAT.



MEMBRES COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE OU COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ (CSE / CSSCT) / VOLET SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)

DURÉE
de 2 à 5 jours selon effectif

PUBLIC CONCERNÉ
représentants du personnel (nouveaux élus ou renouvelés)

TARIF
à partir de 229 € HT/jour/personne ou 900 € HT/jour/groupe

OBJECTIFS

- connaître les missions et le rôle des représentants du personnel
- comprendre les enjeux et la démarche de prévention des risques professionnels
- développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels
- connaître les principes de la réglementation et des responsabilités associées
- être capable de s'insérer dans une démarche constructive de prévention et de conseil dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail

VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Article L.2315-18 Code du Travail :

« Les membres de la délégation du personnel du CSE et le référent [...] bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. »

GRÂCE À ATOUTS+

Une formation personnalisée, répondant aux exigences réglementaires et prenant en compte vos spécificités. Formation dispensée par des formateurs qualifiés dans le domaine technique et juridique. ATOUTS+ est agréé par la DIRECCTE pour la dispense de cette formation réglementaire.

PRÉSIDENT COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

DURÉE
de 1 à 2 jours

PUBLIC CONCERNÉ
employeur, DRH, DAF, encadrants, attaché de direction

TARIF
à partir de 900 € HT/jour/personne

OBJECTIFS

- connaître le périmètre d'actions des représentants du personnel
- connaître les règles de fonctionnement de l'instance
- comprendre les enjeux de la sécurité au travail
- connaître les principes de la réglementation et des responsabilités associées
- rappel sur les obligations réglementaires de l'employeur issues du code du travail

GRÂCE À ATOUTS+

Une formation dispensée par une juriste en droit du travail et droit management Qualité Sécurité Environnement (QSE). Agréé par la DIRECCTE pour la dispense de formations CSE / SSCT.

MEMBRES COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) / VOLET ÉCONOMIQUE

DURÉE
entre 1 et 5 jours

PUBLIC CONCERNÉ
membre nouvellement élu du CSE

TARIF
1100 € HT/jour/groupe

OBJECTIFS

- permettre aux élus d'être formés efficacement sur les aspects juridiques, économiques et financiers du CSE
- connaître le fonctionnement et les missions du CSE
- comprendre les mécanismes de base de la comptabilité et de l'analyse financière
- savoir lire les comptes de l'entreprise
- connaître les rôles du secrétaire et du trésorier
- focus sur la BDES, Informations/consultations, NAO, Gestion des ASC, ...
- apprendre à négocier utilement et efficacement

GRÂCE À ATOUTS+
Une formation intégrant les dernières actualités juridiques.
Agréé par la DIRECCTE pour la dispense de formations CSE.

FORMATEUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) / SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)

DURÉE
5 jours

PUBLIC CONCERNÉ
formateurs indépendants ou rattachés à un organisme de formation
prérequis obligatoire en prévention et en animateur de formation

TARIF
à partir de 600 € HT/jour

OBJECTIFS

- connaître la réglementation en vigueur relative au CSE et CCST
- être capable de comprendre et de définir tout ce qui concerne le CSE
- être capable d'animer une séquence pédagogique
- connaître les obligations et le déroulé pédagogique de la DIRECCTE


GRÂCE À ATOUTS+
Notre formation dynamique, fondée sur l'interaction entre le formateur et les stagiaires, apporte les compétences clés pour exercer votre future mission de façon pertinente et efficace. Nous sommes agréés par la DIRECCTE pour dispenser cette formation.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS ENJEUX DE LA SÉCURITÉ

 **DURÉE**
entre 1 et 2 jours

 **PUBLIC CONCERNÉ**
employeur, DRH, DAF, encadrants

 **TARIF**
950 € HT/jour/groupe

 **OBJECTIFS**

- comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels
- connaître les principes de la réglementation et des responsabilités associées
- connaître vos obligations réglementaires issues du code du travail
- savoir déployer une politique Sécurité efficace


GRÂCE À ATOUTS+
Une formation dynamique alliant juridique et technique ; dispensée par une juriste en droit du travail et droit management Qualité Sécurité Environnement (QSE) disposant d'une expérience de plus de 10 ans en entreprise, en qualité de responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE) et juriste entreprise. Nous proposons en outre de mettre en action notre réseau de cabinets d'avocats pour compléter notre action de formation et d'accompagnement.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUER)

 **DURÉE**
entre 1 et 5 jours

 **PUBLIC CONCERNÉ**
jusqu'à 6 stagiaires par session

 **TARIF**
à partir de 800 € HT/jour

 **OBJECTIFS**

- contribuer à la mise en place et à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels
- savoir identifier un danger et évaluer un risque (système de cotation)
- proposer des mesures de prévention et de protection efficaces
- savoir définir et suivre un plan d'action annuel de prévention des risques professionnels
- savoir réaliser un diagnostic de poste de travail / audit sécurité
- savoir créer et suivre un plan d'action

VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES
Articles R.4121-1 et suivants et article L.4121-1 Code du travail.
Décret du 05 novembre 2001.

GRÂCE À ATOUTS+
Durant la formation des ateliers pratiques permettront la création ou la mise à jour de votre document unique et du plan d'action annuel.

RÉFÉRENT SÉCURITÉ SALARIÉ COMPÉTENT

DURÉE
entre 1 et 5 jours

PUBLIC CONCERNÉ
être désigné par son employeur / jusqu'à 6 stagiaires par session

TARIF
à partir de 900 € HT/groupe

- OBJECTIFS**
- connaître la réglementation Santé & Sécurité au Travail
 - contribuer activement et efficacement à l'amélioration de la Sécurité et des Conditions de Travail
 - être capable de mettre en œuvre et suivre une démarche de prévention des risques professionnels
 - savoir identifier un danger et proposer des mesures de suppression / protection / formation
 - savoir coter / évaluer un risque
 - maîtriser les problématiques HSE qui lui sont confiées (procédures, Document unique, audit..)
 - savoir mener une veille juridique

VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Décret n° 2012-137 du 30 janvier 2012 - Articles L.4644-1 et suivants du code du travail impose aux employeurs : soit de désigner un, ou plusieurs salariés, pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (nommé Référent santé et sécurité au travail), après leur avoir fait suivre une formation, soit de faire appel à un Intervenant en Prévention des Risques Professionnel (IPRP).

GRÂCE À ATOUTS+

Une formation personnalisée, dans vos locaux, en prenant en compte vos besoins et vos risques professionnels. Cette formation est dispensée par un IPRP habilité par la DIRECCTE sous le numéro 2016-03-13-007.

SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL (SST) - SECOURISME

DURÉE
entre 1 et 2 jours

PUBLIC CONCERNÉ
être désigné par son employeur / 4 à 12 stagiaires par session

TARIF
à partir de 750 € HT/groupe

- OBJECTIFS**
- être capable de protéger, examiner, faire alerter et porter secours sur une situation d'accident
 - connaître les gestes de 1er secours
 - savoir prévenir les risques professionnels

VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Article R.4224-15 Code du Travail : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans : 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux; 2° Chaque chantier employant 20 travailleurs au moins pendant plus de 15 jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Article R.4224-16 Code du Travail : En l'absence d'infirmier l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

GRÂCE À ATOUTS+

Une formation en groupe, dans vos locaux, prenant en compte, conformément à la réglementation, vos risques professionnels. Le déroulement de la formation alterne théorie et pratique et s'appuie sur les moyens matériels tels que mannequin, défibrillateur, outils,...

INCENDIE / ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI)



DURÉE
0,5 jour



PUBLIC CONCERNÉ
tout public



TARIF
à partir de 550 € HT/groupe



OBJECTIFS

- former le personnel à la conduite à tenir en cas de départ de feu ou d'incendie
- être en mesure de lutter contre un départ de feu au moyen d'un extincteur approprié
- être capable de mettre en place et de suivre un protocole d'évacuation
- savoir identifier les risques de départ d'incendie / explosion

VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Article R.4227-28 Code du Travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

Article R.4227-39 Code du Travail : formation incendie à minima tous les 6 mois.

GRÂCE À ATOUTS+

Une manipulation « extincteur » sur feu réel, sous réserve d'un espace adapté sur le lieu de la formation et un exercice d'évacuation avec traçabilité dans le registre de sécurité.

HABILITATION ÉLECTRIQUE ÉLECTRICIEN / NON ÉLECTRICIEN



DURÉE
entre 1 et 3 jours



PUBLIC CONCERNÉ
personnes amenées à intervenir sur des installations électriques et/ou véhicules électriques - hybrides



TARIF
800 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- aspects réglementaires / UTE C18.550
- les risques électriques et leurs conséquences
- les différents dangers liés à l'électricité et aux accumulateurs
- les mesures de protection contre les chocs électriques
- les règles de sécurité à observer lors des opérations
- conduite à tenir en cas d'accident électrique

VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Depuis l'entrée en vigueur en 2012 de la norme NF C 18-510, la formation à l'habilitation électrique est une obligation pour toute entreprise ayant des salariés effectuant des opérations dans un environnement électrique, électriciens ou non.

GRÂCE À ATOUTS+

Nous vous conseillons sur le niveau d'habilitation requis. Notre formation alterne théorie et pratique par des formateurs experts en prévention et en électricité.

FORMATEUR HABILITATION ÉLECTRIQUE

DURÉE
entre 3 et 5 jours

PUBLIC CONCERNÉ
toute personne chargée d'animer en interne les formations à l'habilitation électrique / prérequis obligatoire en prévention et en électricité

TARIF
800 € HT/jour/groupe

OBJECTIFS

- former des collaborateurs internes à la prévention des risques électriques
- évaluer des collaborateurs en vue de donner un avis sur la délivrance de l'habilitation électrique
- acquérir les fondamentaux de la pédagogie pour animer une formation pour adultes

GRÂCE À ATOUTS+
Des formateurs experts dans leur domaine qui savent transmettre leur savoir et dynamiser le contenu de la formation.
Notre formation alterne théorie et pratique.

GESTES & POSTURES PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

DURÉE
entre 0,5 et 2 jours

PUBLIC CONCERNÉ
tout salarié faisant partie d'un établissement, privé ou public, étant amené à faire de la manutention manuelle ou à travailler dans des postures contraignantes

TARIF
900 € HT/jour/groupe

OBJECTIFS

- identifier et réduire les risques de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et ceux liés à la manutention manuelle
- proposer des pistes d'amélioration en prenant en compte les moyens organisationnels, techniques et humains
- apprendre à minimiser l'effort

VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES
Articles R.4541-8 Code du travail: «L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles : 1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté prévu à l'article R.4541-6 ; 2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.»

GRÂCE À ATOUTS+
Nous vous proposons l'intervention de formateurs spécialisés dans le domaine des risques physiques / Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), agréés et certifiés par la CARSAT et l'INRS. Nous travaillons aussi avec des ergonomes et ostéopathes. Nous ajoutons un module destiné au personnel administratif travaillant sur écran.

RISQUES CHIMIQUES

DURÉE
entre 0,5 jour et 3 jours

PUBLIC CONCERNÉ
toute personne ayant à manipuler, utiliser ou stocker des agents chimiques dangereux

TARIF
à partir de 800 € HT/jour/groupe

- OBJECTIFS**
- connaître la réglementation et les enjeux sur les produits chimiques
 - mettre en place une démarche de prévention par l'évaluation du risque chimique et le suivi de l'exposition professionnelle aux produits chimiques
 - choisir les moyens de prévention et protection adaptés
 - connaître les risques liés à l'utilisation de produits chimiques
 - savoir lire et extraire les éléments clefs d'une Fiche de Donnée Sécurité (FDS)
 - détecter et évaluer les risques liés aux agents chimiques associés aux postes de travail
 - élaborer une stratégie de suppression, de réduction et de maîtrise des risques

VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Article R4412-1 et suivants code du Travail Réglementation mesures d'expositions agents chimiques et biologiques - contrôles atmosphériques (VLEP/VLE).

GRÂCE À ATOUTS+

Formation prenant en compte les produits et substances chimiques de l'entreprise et les moyens de prévention des opérateurs. Nous proposons aussi un accompagnement pour réaliser l'évaluation du risque chimique de votre entreprise.

GESTION DU STRESS

DURÉE
entre 0,5 et 2 jours

PUBLIC CONCERNÉ
encadrant et tout collaborateur exposé au stress professionnel

TARIF
à partir de 500 € HT/groupe

- OBJECTIFS**
- comprendre le stress et ses effets
 - maîtriser son stress en améliorant ses relations avec les autres
 - mieux gérer ses émotions
 - développer son esprit d'équipe et renforcer la confiance en soi
 - développer son énergie positive
 - renforcer la Qualité de Vie au Travail (QVT)

GRÂCE À ATOUTS+

Nos intervenants sont principalement des sophrologues, des IPRP psychologues. En outre, nous vous proposons d'évaluer les Risques Psycho-Sociaux (RPS) via un questionnaire simple et ludique dont le contenu est validé par la DIRECCTE, INRS et médecin du travail.

GESTION DE CRISE GESTION DES CONFLITS



DURÉE
1 jour



PUBLIC CONCERNÉ

tous les salariés dont l'employeur, chef de service, encadrants



TARIF

900 € HT/jour



OBJECTIFS

- préparer et établir son plan de traitement des crises
- organiser sa communication de crise
- mettre en place des moyens de prévention efficaces afin d'éviter les situations de crises et de conflits

GRÂCE À ATOUTS+

Nous vous donnons les outils pour acquérir et déployer une culture de prévention afin d'anticiper et d'agir en cas de crise, conflits, accident mortel du travail, de conflit social... Suite à la formation, nous pouvons aussi créer des procédures internes.

MANAGEMENT



DURÉE

1 à 5 jours



PUBLIC CONCERNÉ

encadrement / managers souhaitant se former ou approfondir leurs compétences sur le coaching d'équipe et la communication



TARIF

à partir de 1100 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- les fondamentaux de la communication et du management
- le rôle et la posture du manager
- le développement des talents et de la performance de l'équipe
- la gestion des conflits
- la qualité de vie au travail (QVT)

GRÂCE À ATOUTS+

Nos intervenants sont des consultants formateurs seniors ayant travaillé en entreprises sur des postes de direction et ou d'encadrement. ATOUTS+ propose aussi des outils simples et ludiques pour accompagner les entreprises sur la communication et le coaching d'équipe. Nous vous proposons aussi d'évaluer les Talents de vos collaborateurs via un questionnaire certifié Talents Leadership Performance (TLP).

NOS PÔLES D'INTERVENTION COMPLÉMENTAIRES

Selon vos objectifs et la situation unique de l'entreprise nous pouvons compléter l'action de formation avec un **audit** ou bien réaliser une **mission de conseil**.

Nous pouvons aussi mettre en action nos 3 autres pôles de compétences : l'Externalisation IPRP & RH, l'Accompagnement des encadrants et l'Obtention de subventions.



EXTERNALISATION IPRP ET RH

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP habilité par la DIRECCTE) : Depuis 2012, quelle que soit la taille de votre entreprise vous devez désigner un référent en prévention des risques professionnels dans votre entreprise. L'IPRP est pluridisciplinaire et assure des missions de diagnostic, de conseil, de formation, d'accompagnement et d'appui.

Ressources humaines juridiques en terme d'exigences réglementaires : Nous venons renforcer votre pôle contentieux RH, réalisons votre veille réglementaire et intervenons administrativement, par exemple, dans le cas d'un accident du travail, d'une inaptitude ou d'une action prud'homale.

Lorsque nous rejoignons votre équipe notre intégrité est le gage d'une relation de long terme en toute confiance. Externaliser ces missions vous permet de les réaliser dans les règles de l'art et de garder votre équipe concentrée sur votre cœur de métier.



ACCOMPAGNEMENT DES ENCADRANTS

Vos managers sont la clé de voûte de votre équipe. Nous améliorons leurs performances en management et coaching d'équipe. Nous les sensibilisons aux enjeux de la prévention et à la délégation de pouvoir.



OBTENTION DE SUBVENTIONS

Vous êtes probablement éligible à une aide aux entreprises en faveur de la prévention des risques professionnels. Nous vous accompagnons pour identifier vos droits et réaliser les démarches administratives qui vous permettront d'accéder à ces subventions.

Nous vous invitons à consulter notre site internet atouts-plus.com pour en savoir plus sur tous nos pôles de compétences.

COLLABORER AVEC ATOUTS+

Les obligations réglementaires sont nombreuses et peuvent coûter cher. De plus les sujets abordés soulèvent des enjeux sensibles qui nécessitent un dialogue social constructif. Chez ATOUTS+ nous abordons sereinement chaque formation grâce à notre maîtrise de ces sujets et à nos connaissances techniques et juridiques.

Faisons alors le point ensemble pour déterminer quels atouts nous allons déployer pour vous. Contactez-nous.

alexandra.sciarra@atouts-plus.com

Bureau. 04 98 10 61 94

Portable. 06 50 20 46 21

N° d'enregistrement de notre organisme de formation :
93.83.05116.83



**PRIORISEZ LES
ACTIONS À MENER**



**MAÎTRISEZ LES TENANTS ET
ABOUTISSANTS**



FÉDÉREZ VOS ÉQUIPES

ILS NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE

CASINO, XPO LOGISTIC, GNFA, AUDI,
VOLKSWAGEN, TOYOTA, FÉDÉRATION DU BTP,
DOMAINE DE BERNE, KID KANGOUROU...

Déjà plus de 3 500 stagiaires formés depuis 2016 !



www.atouts-plus.com



Agréé SSCT / CSE
Organisme de formation certifié Management, Santé et Sécurité au travail
Habilitation Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)